



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/6 (Sect. 12A)
5 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995*

TITRE IV. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Chapitre 12. *Environnement et établissements humains*

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
12A. Programme des Nations Unies pour l'environnement	
Vue d'ensemble	2
A. Organes directeurs	5
B. Direction exécutive et administration	7
1. Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale	7
2. Gestion du Fonds pour l'environnement	10
3. Secrétariat du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	11
C. Programme de travail	12
D. Appui aux programmes	30

* Le présent document contient le chapitre 12A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session (A/48/6/Rev.1)*.

TITRE IV

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CHAPITRE 12. ENVIRONNEMENT ET ETABLISSEMENTS HUMAINS

CHAPITRE 12A. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Vue d'ensemble

TABLEAU 12A.1. PREVISIONS DE DEPENSES POUR 1994-1995, PAR PROGRAMME
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
A. Organes directeurs	1 386,2	1 386,2	(36,4)	(2,6)	1 349,8	367,3	1 717,1
B. Direction exécutive et administration	4 137,8	4 104,3	(376,7)	(9,1)	3 727,6	451,2	4 178,8
C. Programme de travail	2 899,1	2 865,5	-	-	2 865,5	488,3	3 353,8
D. Appui aux programmes	3 909,2	3 909,2	(13,8)	(0,3)	3 895,4	790,1	4 685,5
Total, budget ordinaire	12 332,3	12 265,2	(426,9)	(3,4)	11 838,3	2 096,9	13 935,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
	7 167,7	i) D'autres organismes des Nations Unies	
		ii) Des programmes extrabudgétaires	7 492,8
Total a)	7 167,7		7 492,8
	37 818,6	b) Activités de fond	43 612,3
Total b)	37 818,6		43 612,3
	120 000,0	c) Projets opérationnels	130 000,0
	25 025,5	Fonds pour l'environnement	17 054,9
	37 943,9	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	50 104,3
		Fonds d'affectation spéciale généraux	
Total c)	182 969,4		197 159,2
Total a), b) et c)	227 955,7		248 264,3
		Total, dépenses	262 199,5

TABLEAU 12A.2. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	10 573,2	10 506,1	(233,4)	(2,2)	10 272,7	1 781,8	12 054,5
Consultants et experts	362,7	362,7	(63,6)	(17,5)	299,1	44,9	344,0
Voyages en mission	408,8	408,8	(38,4)	(9,3)	370,4	48,9	419,3
Services contractuels	140,2	140,2	(66,9)	(47,7)	73,3	20,2	93,5
Frais généraux de fonctionnement	485,7	485,7	(16,0)	(3,2)	469,7	113,6	583,3
Fournitures et accessoires	235,6	235,6	(4,5)	(1,9)	231,1	56,7	287,8
Mobilier et matériel	126,1	126,1	(4,1)	(3,2)	122,0	30,8	152,8
Total, budget ordinaire	12 332,3	12 265,2	(426,9)	(3,4)	11 838,3	2 096,9	13 935,2

TABLEAU 12A.3. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Programme des Nations Unies pour le développement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-	1	1	1	1
D-2	3	3	-	-	15	15	18	18
D-1	3	3	-	-	27	27	30	30
P-5	11	10	-	-	70	70	81	80
P-4	11	11	-	-	88	85	99	96
P-3	4	4	-	-	90	89	94	93
P-2/1	3	3	-	-	57*	57	60	60
Total	36	35	-	-	348	344	384	379
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	5	5	-	-	-	-	5	5
Total	6	6	-	-	-	-	6	6
Autres catégories								
Agents locaux	43	43	-	-	497	497	540	540
Total	43	43	-	-	497	497	540	540
Total général	85	84	-	-	845	841	930	925

* Y compris 21 administrateurs auxiliaires.

Vue d'ensemble

12A.1 A la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972, l'Assemblée générale, par sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, a créé le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et un petit secrétariat pour centraliser l'action en matière d'environnement et réaliser la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies. Par la même résolution, l'Assemblée a également constitué le Fonds pour l'environnement.

12A.2 Le programme relatif à l'environnement est organisé fondamentalement en fonction de l'évaluation et de la gestion de l'environnement, du renforcement des institutions et des capacités, ce qui recouvre plusieurs secteurs d'activité.

12A.3 L'évaluation de l'environnement, également désignée sous le nom de "Plan Vigie", est axée sur la surveillance de l'environnement aux niveaux mondial et régional, la recherche, la collecte, l'échange et l'interclassement de données, l'examen et l'évaluation. Ce programme comprend trois centres d'activité : le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), le Système international de référence (INFOTERRA), axé sur les échanges de données d'information en général, et le Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT). Les données statistiques sur l'environnement sur lesquelles se fonde le PNUE sont traitées dans le cadre de ce programme. Les résultats de cette évaluation sont utilisés pour les activités de gestion et communiqués aux gouvernements afin qu'ils s'en servent pour décider de leurs orientations.

12A.4 La gestion de l'environnement a trait à l'élaboration de méthodes et de mesures destinées à prévenir ou résoudre des problèmes écologiques de divers ordres touchant : les océans, et en particulier l'élaboration d'un ensemble mondial intégré de plans d'action pour les mers régionales; la désertification; l'industrie, les transports et l'énergie; les répercussions de la technologie sur l'environnement; les établissements humains; les écosystèmes terrestres, lesquels englobent les sols, les forêts tropicales, la diversité biologique, y compris la faune et la flore, les ressources génétiques, la lithosphère, les ressources en eau douce, la gestion des produits chimiques et des résidus dans l'agriculture.

12A.5 Dans le cadre des activités de renforcement des institutions et des capacités, des mesures d'appui sont entreprises pour compléter les activités susmentionnées et en assurer le succès. Le Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière traite de l'élaboration de principes et d'instruments juridiques. L'éducation et la formation en matière d'environnement, l'information et l'assistance technique sont des atouts essentiels tant pour l'évaluation que pour la gestion de l'environnement, dans la mesure où elles permettent de former du personnel qualifié dans le domaine de l'environnement, de mieux sensibiliser le public aux problèmes environnementaux et de répondre aux besoins particuliers des gouvernements en quête d'une solution à leurs problèmes. Le Groupe de l'environnement et de l'économie coordonne au PNUE même et catalyse à l'extérieur l'élaboration et l'application de méthodes d'évaluation des biens et services environnementaux, encourage l'application de la comptabilité de l'environnement et des ressources naturelles, l'application de politiques macro-économiques, l'évaluation de l'impact écologique et l'analyse coûts-avantages au point de vue de la gestion de l'environnement, et vise à inclure davantage de considérations écologiques dans la planification et les politiques de développement. L'intégration de l'environnement à la planification du développement suppose que la conception et l'exécution des activités de développement soient réorientées dans un sens plus conforme tant aux contraintes qu'aux atouts écologiques.

12A.6 Les programmes et sous-programmes décrits ci-dessous sont fondés sur le plan à moyen terme, tel qu'il a été révisé et approuvé par l'Assemblée générale, pour tenir compte du résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et d'Action 21.

12A.7 Les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement en 1994-1995 se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	12,3	-
B. Direction exécutive et administrative	29,9	8,2
C. Programme de travail	24,1	84,0
D. Appui aux programmes	33,7	7,8
Total	100,0	100,0

A. Organes directeurs

TABLEAU 12A.4. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
		Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	1 176,0	1,9	0,1	1 177,9	324,1	1 502,0
Voyages en mission	16,3	(5,2)	(31,9)	11,1	2,9	14,0
Services contractuels	40,7	(12,6)	(30,9)	28,1	7,3	35,4
Frais généraux de fonctionnement	98,6	(16,0)	(16,2)	82,6	20,5	103,1
Fournitures et accessoires	54,6	(4,5)	(8,2)	50,1	12,5	62,6
Total, budget ordinaire	1 386,2	(36,4)	(2,6)	1 349,8	367,3	1 717,1

12A.8 Le Conseil d'administration, qui est composé de 58 membres, est l'organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Dans sa résolution 42/185 en date du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale a accepté la recommandation du Conseil d'administration, figurant dans sa décision 14/4 du 18 juin 1987, de tenir ses sessions ordinaires les années impaires seulement, à partir de 1989, et de tenir tous les six ans, à partir de 1988, une session extraordinaire d'une semaine pour examiner et approuver les programmes à moyen terme à l'échelle du système en matière d'environnement et pour examiner le programme global relatif à l'environnement du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, ayant revu ce dispositif à sa dix-septième session en mai 1993, le Conseil d'administration du PNUE, dans sa décision 17/35, a recommandé que le cycle biennal de ses sessions soit maintenu, étant entendu qu'il aurait la possibilité, s'il le jugeait nécessaire, de tenir des sessions extraordinaires. Le Conseil a annulé la session extraordinaire prévue pour 1994 et prévoit de tenir seulement une session ordinaire de 10 jours en 1995.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

12A.9 Les ressources prévues à ce titre (1 177 900 dollars) permettraient de recruter des interprètes, des traducteurs, des dactylographes de conférence et du personnel d'appui pour assurer en 1995 les services de la session ordinaire du Conseil, d'une durée de 10 jours. La croissance nette de 1 900 dollars reflète un accroissement proposé des ressources de 136 000 dollars. L'accroissement est dû à l'insuffisance des ressources prévues à ce titre qui ne pourraient pas couvrir entièrement les traitements et les frais de voyage par avion du personnel de conférence recruté hors de Nairobi. Cet accroissement est largement compensé par un montant non renouvelable de 134 100 dollars autorisé pour la troisième session extraordinaire du Conseil tenue en 1992.

Voyages en mission

12A.10 Le montant demandé de 11 100 dollars permettrait de couvrir les frais de voyage des représentants des mouvements de libération (6 100 dollars) et du personnel devant participer à la dix-huitième session ordinaire du Conseil d'administration (5 000 dollars).

Traduction contractuelle

12A.11 Les ressources prévues à ce titre (28 100 dollars) concernent les traductions extérieures qui ne peuvent pas être effectuées au PNUE même. Ce montant fait apparaître une diminution de 12 600 dollars.

Frais généraux de fonctionnement

12A.12 Les ressources prévues à ce titre (82 600 dollars) correspondent aux frais généraux de fonctionnement suivants :

- a) 68 000 dollars pour l'entretien du mobilier et du matériel;
- b) 4 300 dollars pour les dépenses de représentation;
- c) 10 300 dollars pour services divers.

La diminution de 16 000 dollars représente un montant non renouvelable reporté de 1992-1993.

Fournitures et accessoires

12A.13 Le montant de 50 100 dollars est prévu pour couvrir les frais d'achat de papier, de fournitures pour photocopieuses et de pièces de rechange pour machines à polycopier nécessaires pour la documentation de la session du Conseil d'administration (y compris la documentation à établir avant et après la session). La diminution de 4 500 dollars correspond à des montants non renouvelables reportés de 1992-1993.

B. Direction exécutive et administration

1. BUREAU DU DIRECTEUR EXECUTIF ET REPRESENTATION REGIONALE

TABLEAU 12A.5. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Base de ressources pour l'exer- cice biennal	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévalua- tion des coûts	1994-1995 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	2 769,1	2 735,6	-	-	2 735,6	358,4	3 094,0
Consultants et experts	39,6	39,6	(39,6)	(100,0)	-	-	-
Voyages en mission	88,3	88,3	13,2	14,9	101,5	21,0	122,5
Frais généraux de fonctionnement	15,8	15,8	-	-	15,8	1,1	16,9
Fournitures et accessoires	4,2	4,2	-	-	4,2	0,4	4,6
Total, budget ordinaire	2 917,0	2 883,5	(26,4)	(0,9)	2 857,1	380,9	3 238,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
		i) D'autres organismes des Nations Unies	
		ii) Des programmes extrabudgétaires	
	159,9	Compte spécial du PNUE pour les dépenses d'appui aux programmes	175,9
Total a)	159,9		175,9
	13 027,1	b) Activités de fond Fonds pour l'environnement : coût des programmes	15 421,6
Total b)	13 027,1		15 421,6
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	13 187,0		15 597,5
		Total, dépenses	18 835,5

TABLEAU 12A.6. POSTES NECESSAIRES

Bureau du Directeur exécutif et représentation régionale

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	-	-	-	-	1	1
SSG	-	-	-	-	-	-	-	-
D-2	1	1	-	-	6	6	7	7
D-1	-	-	-	-	3	3	3	3
P-5	4	4	-	-	7	7	11	11
P-4	2	2	-	-	5	5	7	7
P-3	1	1	-	-	6	6	7	7
P-2/1	-	-	-	-	3	3	3	3
Total	9	9	-	-	30	30	39	39
Agents des services généraux								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	4	4	-	-	-	-	4	4
Total	4	4	-	-	-	-	4	4
Autres catégories								
Agents locaux	6	6	-	-	53	53	59	59
Total	6	6	-	-	53	53	59	59
Total général	19	19	-	-	83	83	102	102

12A.14 Le présent programme concerne la direction et la gestion générale des activités du secrétariat du PNUE. Conformément aux dispositions de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, le Directeur exécutif et chargé de la direction et de la gestion générale nécessaire pour l'élaboration et l'exécution des programmes relevant du mandat du PNUE. Son bureau est également chargé de l'établissement des documents devant être soumis au Conseil d'administration.

12A.15 Le Bureau régional pour l'Amérique du Nord et le Bureau régional pour l'Europe à Genève ainsi que les bureaux régionaux situés à Bahreïn et à Bangkok, Mexico et Nairobi représentent le PNUE et le Directeur exécutif dans leurs régions respectives et sont chargés d'assurer la liaison et la coopération dans la région avec les autorités gouvernementales, les institutions publiques et privées et diverses associations à tous les niveaux. Ils assurent avec les commissions économiques régionales la coordination des activités communes. Les bureaux régionaux fournissent aux gouvernements qui en font la demande les services consultatifs nécessaires pour remédier aux problèmes d'environnement les plus urgents et faire une place à l'écologie dans la planification du développement. Ils collaborent avec les représentants ou bureaux régionaux d'autres programmes des Nations Unies, notamment avec les coordonnateurs et représentants résidents des Nations Unies et d'autres responsables de la formulation des programmes et des projets de région ou de pays. Leurs dépenses, à l'exception de celles des bureaux de New York et de Genève, sont partiellement imputées sur le budget ordinaire.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

12A.16 Les ressources prévues, d'un montant de 2 735 600 dollars, se répartiraient comme suit :

a) Traitements et dépenses communes de personnel 2 670 400 dollars;

b) Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), 53 900 dollars, à savoir : a) sept mois de travail par an au Bureau régional pour l'Amérique du Nord pendant la session de l'Assemblée générale (33 400 dollars), et b) quatre mois de travail à l'Office régional pour l'Europe, pour faire face au volume de travail des périodes de pointe lors de réunions, et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (20 500 dollars);

c) Heures supplémentaires du personnel travaillant au Bureau régional pour l'Amérique du Nord et au Bureau régional pour l'Europe (11 300 dollars).

Consultants et experts

12A.17 Un montant de 39 600 dollars autorisé en 1992-1993 pour faire établir deux rapports ne sera plus nécessaire en 1994-1995.

Voyages en mission

12A.18 Les ressources prévues (101 500 dollars), y compris la réaffectation de 13 200 dollars provenant du Service administratif, concernent la participation à des réunions d'organes, de conférences et de groupes des Nations Unies; les consultations avec des gouvernements; les consultations avec des hauts fonctionnaires du Siège de l'ONU, du siège du PNUD, des institutions spécialisées et des commissions régionales; la représentation à des réunions et à des conférences d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Les ressources prévues comprennent un montant de 23 200 dollars qui représente les frais de voyage de deux directeurs régionaux qui doivent se rendre au siège du PNUE pour assister aux réunions des directeurs des bureaux régionaux et de liaison et à des consultations avec les gouvernements dans leurs régions respectives.

Frais généraux de fonctionnement, fournitures et accessoires

12A.19 Un montant de 20 000 dollars est prévu, soit a) 15 800 dollars pour les communications et b) 4 200 dollars pour les fournitures et accessoires des deux bureaux régionaux.

2. GESTION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT

TABLEAU 12A.7. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
		i) D'autres organismes des Nations Unies	
	820,8	ii) Des programmes extrabudgétaires Compte spécial du PNUE pour les dépenses d'appui aux programmes	902,8
Total a)	820,8		902,8
	2 977,6	b) Activités de fond Fonds pour l'environnement	3 776,3
Total b)	2 977,6		3 776,3
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	3 798,4		4 679,1
		Total, dépenses	4 679,1

TABLEAU 12A.8. POSTES NECESSAIRES

Gestion du Fonds pour l'environnement

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	-	-	-	-	1	1	1	1
D-2	-	-	-	-	1	1	1	1
D-1	-	-	-	-	1	1	1	1
P-5	-	-	-	-	1	1	1	1
P-4	-	-	-	-	6	6	6	6
P-3	-	-	-	-	7	7	7	7
P-2/1	-	-	-	-	4	4	4	4
Total	-	-	-	-	21	21	21	21
Autres catégories								
Agents locaux	-	-	-	-	25	25	25	25
Total	-	-	-	-	25	25	25	25
Total général	-	-	-	-	46	46	46	46

12A.20 La gestion et l'administration du Fonds pour l'environnement relèvent de la responsabilité du Sous-Directeur exécutif. Ce programme est entièrement financé par le Fonds pour l'environnement.

3. SECRETARIAT DU COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

TABLEAU 12A.9. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE
(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Objet de dépense	1992-1993 Crédits révisés	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
		Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	743,4	(235,3)	(31,6)	508,1	47,4	555,5
Consultants et experts	180,0	(24,0)	(13,3)	156,0	9,3	165,3
Voyages en mission	239,6	(33,2)	(13,8)	206,4	12,1	218,5
Services contractuels	53,7	(53,7)	(100,0)	-	1,4	1,4
Mobilier et matériel	4,1	(4,1)	(100,0)	-	0,1	0,1
Total, budget ordinaire	1 220,8	(350,3)	(28,6)	870,5	70,3	940,8

TABLEAU 12A.10. POSTES NECESSAIRES

Unité administrative : Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	-	-	-	-	1	1
P-5	1	-	-	-	-	-	1	-
Total	2	1	-	-	-	-	2	1
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	-	-	-	-	1	1
Autres classes	1	1	-	-	-	-	1	1
Total	2	2	-	-	-	-	2	2
Total général	4	3	-	-	-	-	4	3

12A.21 Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé par la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 1955. Il est chargé d'examiner, rassembler et diffuser les données scientifiques disponibles au sujet des effets des rayonnements ionisants sur l'être humain et sur son milieu.

12A.22 Le secrétariat du Comité est chargé de fournir les services fonctionnels nécessaires pour les sessions annuelles du Comité et pour l'élaboration des documents scientifiques demandés par le Comité, qui les examine et en discute à ses sessions. Ces documents, qui traitent de tous les aspects de l'exposition aux rayonnements et des effets biologiques, sont établis avec le concours de consultants et d'experts.

12A.23 Une série d'études, en vue de la publication du prochain rapport général du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, sera entreprise au cours des deux périodes biennales à venir, la publication étant prévue pour 1998-1999. Le Comité tient chaque année une session d'une semaine.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

12A.24 Le secrétariat comprendra les postes suivants : un D-1 et deux agents des services généraux, dont un de première classe. Les dépenses prévues pour ces postes se montent à 508 100 dollars. La réduction de 235 000 dollars résulterait de la suppression proposée d'un poste P-5.

Consultants et experts

12A.25 Les ressources prévues à cette rubrique (156 000 dollars) correspondent aux honoraires des consultants qui établissent les rapports devant être soumis au Comité pendant ses sessions annuelles. Ce montant représente une diminution de 24 000 dollars due au fait que l'exercice biennal 1994-1995 ne correspond qu'à un stade initial dans l'établissement de la publication du rapport qui doit paraître en 1998-1999.

Voyages en mission

12A.26 Les ressources prévues (206 400 dollars) concernent la participation de 21 Etats membres aux sessions de 1994 et de 1995 du Comité qui dureront chacune une semaine; ce montant comprend également 14 800 dollars pour les voyages du personnel en mission. La réduction de 33 200 dollars se rapporte : à la réduction à une semaine de la durée des réunions du Comité, soit 23 200 dollars, et à la somme de 10 000 dollars déduite des frais de voyage du personnel en raison de la suppression proposée d'un poste.

Services contractuels

12A.27 Un montant de 53 700 dollars a été déduit des ressources à prévoir pour les travaux contractuels d'imprimerie du fait que le rapport du Comité ne sera pas publié pendant l'exercice biennal 1994-1995.

Mobilier et matériel

12A.28 La base de ressources a été réduite de 4 100 dollars car les dépenses engagées à cette rubrique en 1993 ont pu être financées grâce à des virements de crédits.

C. Programme de travail*Environnement*

TABLEAU 12A.11. CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

*(En milliers de dollars des Etats-Unis)*1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1992-1993 Crédits révisés</i>	<i>Base de ressources pour l'exer- cice biennal</i>	<i>Accroissement des ressources</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Réévalua- tion des coûts</i>	<i>1994-1995 Crédits demandés</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
Dépenses de personnel	2 731,4	2 697,8	-	-	2 697,8	447,0	3 144,8
Consultants et experts	125,5	125,5	-	-	125,5	30,8	156,3
Voyages en mission	42,2	42,2	-	-	42,2	10,5	52,7
Total, budget ordinaire	2 899,1	2 865,5	-	-	2 865,5	488,3	3 353,8

TABLEAU 12A.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
		i) D'autres organismes des Nations Unies	
	1 332,2	ii) Des programmes extrabudgétaires Compte spécial du PNUÉ pour les dépenses d'appui aux programmes	1 465,5
Total a)	1 332,2		1 465,5
	6 078,6	b) Activités de fond Fonds pour l'environnement : coût des programmes	7 540,2
Total b)	6 078,6		7 540,3
	120 000,0	c) Projets opérationnels Fonds pour l'environnement	130 000,0
	13 208,0	Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	14 529,0
	68,0	Fonds régional d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, des Emirats arabe unis, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, du Koweït, de l'Oman et du Qatar	-
	6 026,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	7 932,2
	280,0	Fonds d'affectation spéciale pour les mers de l'Asie de l'Est	300,0
	1 476,5	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	4 502,0
	340,0	Fonds d'affectation spéciale pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale et centrale	200,0
	368,3	Fonds d'affectation spéciale pour les mers de la région de l'Afrique de l'Est	300,0
	150,0	Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation en matière d'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes	150,0
	5 565,2	Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	6 738,2
	1 228,9	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	1 351,7
	1 187,2	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1 757,7

TABLEAU 12A.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
1 474,7	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination	3 862,4
788,8	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les pays en développement et autres à appliquer la Convention de Bâle	2 053,2
5 782,4	Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral provisoire au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	6 427,9
585,8	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) pour un projet pilote intégré de gestion de l'environnement et de protection des écosystèmes andins	600,0
450,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à promouvoir la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la gestion de l'industrie, de l'environnement et des matières premières	500,0
372,0	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) pour la fourniture de services de consultants aux pays en développement	298,0
670,0	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) destiné à la rémunération d'administrateurs (Finlande)	700,0
40,0	Fonds d'affectation spéciale pour lutter contre les risques d'insalubrité du milieu et promouvoir la sécurité des substances chimiques	-
100,0	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) pour sensibiliser le public aux problèmes écologiques et mettre en place les mécanismes nécessaires dans les pays en développement	100,0
7,0	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) en vue d'appuyer le mécanisme apparenté à un centre d'échanges par la fourniture de services d'experts concernant les stratégies visant à résoudre les graves problèmes écologiques	7,0
1 720,0	Fonds d'affectation pour la protection de la couche d'ozone en vertu de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal	-
1 485,3	Base de données sur les ressources mondiales (ARENDAL)	1 600,0
375,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter l'application, dans les pays en développement, des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	400,0

TABLEAU 12A.11 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1992-1993 Montant estimatif des dépenses	Provenance des fonds	1994-1995 Crédits demandés
	172,5	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) en faveur d'INFOTERRA	50,0
	236,0	Fonds d'affectation spéciale en vue de la rémunération d'administrateurs	236,0
	187,7	Fonds d'affectation spéciale pour financer la réparation des conséquences des dégâts écologiques résultant du conflit entre le Koweït et l'Iraq	-
	12 360,3	Promotion des activités du Fonds pour l'environnement mondial	2 324,9
	6 750,0	Fonds d'affectation spéciale (coopération technique) destiné à permettre au PNUE de mettre en oeuvre les activités du Fonds multilatéral	7 500,0
	414,0	Centre international des technologies de l'environnement	2 739,0
	1 849,0	Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs auxiliaires	1 934,0
	810,0	Prix internationaux dans le domaine de l'environnement	600,0
Total c)	186 528,6		199 693,2
Total a), b) et c)	193 939,4		207 233,4
	193 939,4	Total, dépenses	210 587,2

TABLEAU 12A.12. POSTES NECESSAIRES

Programme de travail	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	2	2	-	-	8	8	10	10
D-1	-	-	-	-	23	23	23	23
P-5	3	3	-	-	61	61	64	64
P-4	6	6	-	-	70	66	76	72
P-3	1	1	-	-	66	65	67	66
P-2/1	1	1	-	-	42 *	42 *	43	43
Total	13	13	-	-	270	265	283	278
Autres catégories								
Agents locaux	8	8	-	-	291	291	299	299
Total	8	8	-	-	291	291	299	299
Total général	21	21	-	-	561	556	582	577

* Y compris 21 administrateurs auxiliaires.

C. Programme de travail¹

Environnement

12A.29 Le programme pour l'environnement fournit des directives méthodologiques en ce qui concerne l'évaluation et la gestion de l'environnement, encourage la coopération entre pays pour atténuer les problèmes d'environnement qui leur sont communs et appuie l'éducation et la formation dans le domaine de l'environnement. Des couplages efficaces sont établis entre les divers éléments d'un programme intégré, afin qu'un développement économique et social durable puisse s'appuyer sur les ressources naturelles du globe.

12A.30 Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, les activités du PNUE seront essentiellement axées sur la gestion de l'environnement, l'évaluation, la coordination et la surveillance de l'environnement. Les activités prévues au titre de ce programme sont financées pour l'essentiel à partir de fonds de contributions volontaires (en particulier, le Fonds pour l'environnement) dans le cadre du budget-programme biennal approuvé par le Conseil d'administration. Le budget ordinaire sert à financer les dépenses liées aux activités que l'Assemblée générale, par la section II de sa résolution 2997 (XXVII), a demandé au secrétariat d'exécuter.

12A.31 Le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1990-1991 (A/47/159 et Add.1) indiquait que le PNUE avait exécuté 68 % de son programme de travail pour l'exercice biennal considéré, que 69 produits avaient été différés et 74 éliminés. Parmi les produits différés, près de la moitié étaient virtuellement achevés à la fin de l'exercice biennal. Vingt et un produits ont été remaniés et 18 autres éliminés, en partie pour permettre de réaffecter les ressources à d'autres produits prioritaires. Soixante-six pour cent des activités exécutées concernaient des publications, 63 % des activités d'information, 75 % des rapports et 65 % le service des réunions.

¹ L'ordre de priorité est indiqué dans le texte comme suit : * prioritaire et ** non prioritaire.

Sous-programme 1. Protection de l'atmosphère

12A.32 Le sous-programme vise à développer les activités entreprises au titre du programme mondial concernant l'étude des incidences du climat et les stratégies d'adaptation en veillant à assurer une coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies et une coopération avec les programmes nationaux et internationaux portant sur l'étude des incidences du climat et les stratégies d'adaptation (Action 21², chap. 9A et B, et Convention-cadre sur le changement climatique, art. 4 et 5), y compris des activités ayant trait aux effets de la pollution atmosphérique, de l'accroissement du rayonnement ultraviolet et de la variabilité du climat et des changements climatiques sur les personnes et l'environnement, notamment dans les régions tropicales et subtropicales (Action 21², chap. 9C et D, 12A et 14C); encourager l'établissement d'inventaires nationaux de sources et puits de gaz à effet de serre, l'échange de supports pédagogiques et de matériels de sensibilisation du grand public et assurer un appui en vue du développement du Système mondial d'observation du climat (Action 21², chap. 9 et 14).

*Activités (fonds extrabudgétaires) :*1. *Publications*

a) Publication périodique : *Bulletin international sur les incidences du climats*;

b) Quatorze publications non périodiques : deux analyses des secteurs sensibles au climat; deux rapports et évaluations au titre du Programme climatologique mondial; deux rapports sur les recherches concernant les impacts du climat afin de permettre au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de procéder à ses évaluations; évaluation et rapports sur les données provenant des programmes de surveillance continue; quatre rapports sur les recherches concernant les études sur les effets du rayonnement ultraviolet; rapports établis par le Programme climatologique mondial, conjointement avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

2. *Supports et services d'information*

Publication d'un bulletin d'information trimestriel sur les programmes nationaux d'étude des impacts du climat (quatre en 1994 et quatre en 1995).

3. *Activités opérationnelles*

Effectuer des études de pays sur le climat en encourageant et en appuyant les études nationales sur les changements climatiques et la variabilité du climat; développer les activités entreprises dans le cadre du Programme mondial concernant l'étude des incidences du climat et les stratégies d'adaptation; identifier les rapports d'importance essentielle entre le climat et le développement durable lors de la mise en oeuvre des chapitres pertinents d'Action 21; appuyer le GIEC, et notamment favoriser les recherches portant sur les impacts du climat nécessaires à ses évaluations. Coopérer avec les organismes des Nations Unies en vue d'encourager l'élaboration de programmes nationaux concernant le climat; favoriser le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances sur les questions atmosphériques dans les pays. Parvenir à mieux comprendre les sécheresses liées au climat et mettre en place un système d'alerte rapide et entreprendre l'étude de l'état de la couche d'ozone.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Assurer la liaison avec des organisations internationales (OMM, FAO, OMS, ONUDI, AIEA, UNESCO) dans le domaine du climat, grâce à la fourniture d'un appui à diverses réunions, comités techniques et groupes, etc., s'occupant

² Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et additifs), vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence, résolution I, annexe II.

de diverses questions liées au changement climatique, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique et le Programme international géosphère-biosphère.

Sous-programme 2. Gestion écologique des ressources en eau douce

12A.33 Ce sous-programme vise à aider les gouvernements à élaborer, approuver et réaliser des programmes de gestion écologiquement rationnelle et intégrée de leurs réseaux hydrographiques, qu'il s'agisse de bassins fluviaux ou lacustres partagés, ou de ressources en eaux souterraines partagées.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. *Supports et services d'information*

Deux modules de formation destinés aux stages de formation sur la gestion intégrée des bassins hydrographiques* ; deux ouvrages sur certains aspects de la gestion intégrée des lacs*.

2. *Activités opérationnelles*

a) Formulation des éléments de la gestion écologique intégrée des ressources partagées en eau douce; appui à l'exécution des plans d'action pour les divers bassins, notamment ceux du Zambèze, du Tchad, du Xolotlan, de la mer d'Aral, du Nil et du Danube;

b) Renforcement des capacités en personnel spécialisé pour formuler les politiques et utiliser les instruments de gestion de l'environnement, et tout spécialement pour intégrer les plans sectoriels concernant l'eau aux politiques socio-économiques nationales dans les pays en développement;

c) Aide aux pays en développement en vue de renforcer leurs moyens institutionnels en matière de gestion écologique des ressources en eau douce et appui à la recherche sur la gestion écologique des ressources en eaux souterraines.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coordination, conjointement avec d'autres organisations intéressées du système des Nations Unies, des mesures à prendre pour donner suite au chapitre 18 du programme Action 21².

Sous-programme 3. Gestion écologique des écosystèmes terrestres et de leurs ressources

12A.34 Le présent sous-programme vise à encourager les gouvernements et les organisations régionales et à appuyer les activités qui conduiront à une véritable gestion écologique des écosystèmes terrestres et de leurs ressources, spécialement grâce à l'application intégrale de la Convention sur la diversité biologique, de la Stratégie mondiale de la diversité biologique, de la publication intitulée *Sauver la planète*, du Plan d'action pour la protection de la forêt tropicale, du Plan d'action pour lutter contre la désertification, de la Politique mondiale des sols, du Programme intergouvernemental sur l'homme et la biosphère et des dispositions d'une vaste portée d'Action 21². La stratégie d'ensemble consiste à faire en sorte que la gestion écologique des écosystèmes terrestres et de leurs ressources occupe une place importante dans les activités socio-économiques et leur soit intégrée afin que ces activités écologiques et les objectifs de la croissance économiques se complètent mutuellement.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. *Publications*

Cinquante-deux publications non périodiques : 10 fiches récapitulatives sur les pesticides, deux monographies sur les pesticides; deux rapports sur l'évolution mondiale des sols*, un guide sur les nouveaux moyens de lutte contre les parasites

et les vecteurs* ; deux rapports d'assistance technique sur la planification et les politiques nationales dans le domaine des forêts; des directives révisées pour l'établissement d'études de pays sur la diversité biologique* ; 20 rapports portant sur l'étude de la diversité biologique au niveau national* ; deux rapports faisant le point sur la diversité biologique mondiale; deux rapports sur les conséquences des nouvelles biotechnologies sur l'environnement; lignes directrices/principes concernant la libération dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés ou créés par génie génétique; cinq projets pilotes portant sur l'application de biotechnologies écologiquement sûres dans les régions en développement** ; deux rapports de synthèse portant, l'un sur les problèmes environnementaux liés aux cycles biogéochimiques du phosphore, et l'autre sur les flux de matières organiques dans les océans** ; deux rapports contenant des recommandations précises sur les moyens propres à atténuer les conséquences de l'extraction d'hydrocarbures sur l'environnement; un rapport complet sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eaux souterraines.

2. Supports et services d'information

Sept supports et services : trois rapports sur l'application des politiques des sols, concernant respectivement l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes* ; quatre numéros du *Bulletin de la lutte contre la désertification*; établissement et diffusion d'autres matériels pertinents tels que brochures, messages publicitaires à la télévision et émissions radio, article de presse visant à mieux faire connaître la question au niveau mondial** ; identification des activités de lutte contre la désertification qui ont été fructueuses et sont susceptibles d'être reproduites ailleurs, et publicité à leur sujet.

3. Groupes spéciaux d'experts

Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts :

- a) Diversité biologique et droits de propriété intellectuelle;
- b) Application des principes relatifs aux forêts;
- c) Lignes directrices/principes concernant la libération dans le milieu d'organismes génétiquement modifiés;
- d) La lutte contre la désertification.

4. Activités opérationnelles

a) Sols, terres de culture et produits agrochimiques : adaptation des méthodes d'évaluation régionale et nationale du couvert végétal, de l'utilisation des terres et de la dégradation des sols, identification des zones vulnérables et comptabilité de l'environnement de ces régions; application des politiques nationales d'agriculture viable et mise à jour et harmonisation des lois fragmentaires sur l'utilisation des sols dans le cadre de la gestion des ressources en terres; promotion de systèmes viables dans les sols et terres fragiles; analyse des connaissances des liens entre les sols et les conventions mondiales concernant le climat, la diversité biologique, l'ozone, etc.; appui aux activités du réseau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) concernant les sols et les engrais; promotion du développement agricole viable sur le terrain et appui aux groupes d'experts FAO/PNUE sur la lutte intégrée contre les parasites en vue d'atteindre ce but; poursuite de la surveillance et de l'évaluation du volume des pesticides et engrais employés dans l'agriculture; application du système d'information géographique à l'agriculture viable, notamment en ce qui concerne l'impact des changements climatiques sur l'épidémiologie des maladies des plantes cultivées et du bétail, particulièrement dans les pays tropicaux en développement, et mise au point de nouveaux outils de lutte contre les parasites et les vecteurs;

b) Terres arides et désertification* : établir une base mondiale de données concernant la lutte contre la désertification; aider les pays situés dans les zones arides à formuler des stratégies nationales intégrées de lutte contre la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse; aider les organes intergouvernementaux et les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes à réaliser des projets villageois avec la participation de la population pour exploiter rationnellement les ressources naturelles, notamment produire durablement des vivres, du fourrage et du combustible et permettre aux pasteurs nomades de poursuivre durablement leurs activités dans les régions arides, semi-arides et subhumides

sèches; apporter une aide visant à mettre en place des programmes permettant de se prémunir contre les effets des sécheresses périodiques; entreprise conjointe PNUE/PNUD en vue d'apporter au Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) un appui institutionnel et un appui à son programme;

c) Forêts et autres écosystèmes : appui aux organisations internationales, aux gouvernements et aux institutions nationales ainsi qu'aux ONG pour la formulation et la réalisation de plans régionaux et nationaux de gestion durable de tous les types de forêts et des autres écosystèmes; formation concernant les aspects environnementaux de la gestion des forêts, notamment l'application des directives en matière d'évaluation des projets forestiers, du reboisement et de l'évaluation; assistance aux pays en développement pour leur permettre d'intégrer des instruments économiques de gestion écologique dans les politiques et plans concernant les forêts nationales; fourniture d'un appui pour la prochaine évaluation mondiale des forêts;

d) Diversité biologique :

- i) Apporter un appui : a) pour faciliter l'entrée en vigueur rapide et l'application effective de la Convention sur la diversité biologique, de la stratégie *Sauver la planète*, de la Stratégie mondiale de la diversité biologique et du Programme MAB en tant que principaux moyens internationaux de coordination, de catalyse et de surveillance continue; b) appui en vue de la mise en place d'un réseau mondial de surveillance de la diversité biologique, y compris la surveillance des dangers qui la menacent, de l'établissement d'écobilans en la matière d'après les résultats des études nationales sur la diversité biologique, et de la communication de ces renseignements aux décideurs; c) à la formation de 50 à 60 taxonomistes et parataxonomistes des pays en développement pour leur faire connaître les méthodes de réalisation des enquêtes initiales et des inventaires; d) aux programmes et plans d'action régionaux et nationaux de conservation des ressources phytogénétiques et microbiennes; e) aux programmes et plans d'action mondiaux et régionaux de conservation et de gestion des ressources zoogénétiques; f) aux programmes et plans mondiaux et régionaux concernant les écosystèmes naturels et les écosystèmes gérés par l'homme et leurs ressources génétiques (faune et flore sauvages, espaces naturels, CMAE et plans d'action de l'Amérique latine et des Caraïbes);
- ii) Appuyer la coopération internationale et régionale tendant à faire progresser la connaissance scientifique et économique de l'importance de la diversité biologique et de ses fonctions dans les écosystèmes;
- iii) Elaborer et diffuser des directives révisées concernant l'établissement d'études nationales sur la diversité biologique;
- iv) Apporter une aide à 20 pays en développement pour : a) la réalisation d'études nationales sur la situation en matière de conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques, ainsi que sur les dépenses, avantages et besoins non satisfaits dans ce domaine; et b) la formulation et l'application des stratégies et plans d'action nationaux concernant la diversité biologique de manière à intégrer la conservation de la diversité biologique à la planification nationale et à la gestion des ressources biologiques;

e) Ressources microbiennes et biotechnologiques y relatives : élaborer des lignes directrices concernant la libération dans le milieu d'organismes génétiquement modifiés ou créés par génie génétique ainsi que d'autres applications des biotechnologies (en cours); assurer un appui en vue de la mise en place et du fonctionnement d'un dispositif international d'information sur la libération d'organismes dans le milieu; favoriser la mise au point et l'application de biotechnologies pour la gestion et la protection du milieu;

f) Lithosphère** :

- i) Appuyer : a) les efforts internationaux dans le domaine de la recherche visant à permettre de mieux comprendre les perturbations des cycles biochimiques de l'écosystème Terre (rééchelonnement d'activités de l'exercice biennal 1992-1993) d'origine anthropique et b) les recherches internationales sur la gestion écologiquement rationnelle des ressources en eau souterraines;

- ii) Donner des avis aux organismes gouvernementaux chargés des réglementations sur les moyens de réduire la pollution des eaux résultant de l'extraction de la bauxite à petite échelle;
- iii) Donner des avis aux pays en développement sur les moyens d'atténuer les conséquences de l'extraction des hydrocarbures sur l'environnement.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

Le renforcement des rapports existant dans différents domaines des écosystèmes terrestres (sols, forêts, désertification, diversité biologique, etc.) et l'emploi d'instruments économiques et législatifs visant à améliorer les politiques nationales dans des secteurs productifs clefs liés à la gestion des écosystèmes terrestres, à la mise en valeur des ressources humaines et au renforcement des capacités seront intégrés aux principales lignes directrices intersectorielles en vue d'une action efficacement coordonnée. Au niveau interinstitutions, une collaboration étroite entre les différents partenaires du système des Nations Unies est essentielle et aucun effort ne sera épargné pour s'assurer leur coopération et leur soutien.

Sous-programme 4. Gestion écologique des océans et gestion des zones côtières

12A.35 Des efforts particuliers seront faits pour favoriser l'adhésion au concept de planification et de gestion intégrées des zones côtières et sa mise en oeuvre dans des délais raisonnables, en mettant notamment l'accent sur les mesures tendant à atténuer la dégradation de l'environnement occasionnée aux zones côtières et au milieu marin, en particulier notamment aux petites îles, par les sources de pollution tellurique et les activités de l'homme ou à y remédier, et réaliser les activités mentionnées ci-dessus en se fondant sur des principes d'économie de l'environnement adaptés aux zones côtières et au milieu marin ainsi que sur une comptabilité de l'environnement prenant en compte la richesse des ressources de ces milieux (Action 21², chap. 17).

1. *Supports et services d'information*

Matériels d'éducation; prise en compte des questions relatives à l'environnement dans les programmes scolaires; rapports nationaux sur l'état des populations de mammifères marins contenant des recommandations quant à leur gestion*; création et gestion de bases de données sur l'environnement des milieux marins et côtiers; bulletins, films, brochures et autres matériels destinés au grand public**; études périodiques sur l'état de l'environnement marin et fourniture d'avis scientifiques sur la mise en oeuvre du chapitre 17 d'Action 21; programmes d'éducation, de sensibilisation et d'information du grand public.

2. *Groupes spéciaux d'experts*

Réunion d'un groupe spécial d'experts sur le développement durable des Etats en développement insulaires.

3. *Activités opérationnelles*

Coordination du Programme pour les océans et les zones côtières et lancement de nouveaux plans d'action. Les plans d'action existants sont notamment les suivants : Plan d'action pour la Méditerranée, Plan d'action du Koweït, Plan d'action pour les Caraïbes, Plan d'action pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Plan d'action pour l'Afrique de l'Est, Plan d'action pour les mers de l'Asie de l'Est, Plan d'action pour la mer Rouge et le golfe Aden, Plan d'action du Pacifique Sud, Plan d'action du Pacifique Sud-Est, Plan d'action pour les mers d'Asie du Sud, Plan d'action pour la mer Noire, Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest (en cours d'établissement).

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

La coordination en vue de la mise en oeuvre des plans d'action pour les mers régionales et l'établissement de nouveaux plans sera assurée conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier l'OMI, la FAO et l'UNESCO.

Sous-programme 5. Hygiène de l'environnement, établissements humains et bien-être de l'homme

12A.36 L'accent sera mis sur la promotion de l'hygiène de l'environnement à tous les niveaux et la prise en compte des aspects environnementaux dans la planification et la gestion des établissements humains afin de réaliser un développement durable du secteur du logement et de l'infrastructure. Le sous-programme visera à identifier, réduire et, si possible, éliminer l'ensemble des facteurs qui, dans l'environnement, posent des risques pour la santé et le bien-être de l'homme. Sera également étudiée la possibilité d'assurer l'harmonie avec la nature et ses systèmes, ce qui nécessitera la coopération de toutes les parties concernées.

1. Publications

Deux cent quatre-vingt-sept publications non périodiques : un ensemble de directives devant permettre de se préparer aux catastrophes naturelles et à celles causées par l'homme et d'en atténuer les effets (1995); 10 documents sur les critères d'hygiène du milieu (cinq par an en 1994 et 1995); 10 Guides en matière de santé et de sécurité (cinq par an en 1994 et 1995); 200 cartes internationales sur la sécurité des produits chimiques (100 par an en 1994 et 1995); 60 monographies d'information sur les poisons (30 par an en 1994 et 1995); cinq analyses critiques, monographies et méthodes d'évaluation des risques (trois en 1994 et deux en 1995); un rapport d'activité sur la surveillance internationale de l'incidence des cancers de la peau et d'autres effets biologiques du rayonnement solaire ultraviolet en fonction des modifications de l'environnement (INTERSUN) (1995).

2. Supports et services d'information

Douze publications non périodiques : diffusion d'informations sur des technologies écologiquement rationnelles de lutte contre la pollution de l'air et de l'eau dans quatre pays (1995); matériels d'enseignement et de promotion sur la création de milieux favorables à la santé; quatre manuels de formation (deux par an en 1994 et 1995); deux manuels sur l'évaluation de l'impact sur l'hygiène du milieu dans les pays en développement (un par an en 1994 et 1995); deux manuels de démonstration sur la contamination des produits alimentaires et les carences en micronutriments (un par an en 1994 et 1995); deux manuels de formation sur la sécurité des produits alimentaires (1995); deux ensembles de directives sur la lutte contre la pollution de l'eau (un par an en 1994 et 1995); deux manuels sur les métaux lourds et autres substances chimiques (un par an 1994 et 1995).

3. Activités opérationnelles

Préparation d'un plan d'action sur les aspects environnementaux de la croissance et de la gestion des agglomérations urbaines; définition des options qui s'offrent aux établissements côtiers en cas d'élévation du niveau de la mer; diffusion d'informations sur les techniques écologiquement appropriées pour lutter contre la pollution de l'air et de l'eau et traiter les eaux usées; application des directives PNUE/OMS relatives aux aspects sanitaires de la planification des établissements humains dans certains pays; établissement de directives et de systèmes d'information pour la préparation aux catastrophes naturelles et à celles causées par l'homme et l'atténuation de leurs effets; application de la stratégie et du plan d'action internationaux pour une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques; mise au point et promotion de méthodes d'évaluation des risques que les applications des biotechnologies présentent pour la santé; surveillance internationale de l'incidence des cancers de la peau et d'autres effets biologiques du rayonnement solaire ultraviolet en fonction des modifications de l'environnement (INTERSUN); deux études sur les relations entre l'environnement, le cancer chez l'homme et les anomalies génétiques et stages de formation sur l'environnement et le cancer; évaluation de l'incidence du changement climatique sur la santé; inclusion dans la formation des enseignants du primaire et du secondaire de notions qui leur permettront de dispenser une éducation en matière d'hygiène du milieu; suivi de la Conférence de Sundsvall sur la création de milieux favorables à la santé; assistance à quatre pays en développement pour les aider à mettre sur pied des programmes de formation appropriés à l'échelon local, dans le domaine de l'hygiène du milieu, à tous les niveaux.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

S'agissant de la planification et de la gestion des établissements humains, la stratégie sera appliquée en étroite coopération avec Habitat et l'OMS. Dans le cadre de la santé, le PNUE prendra une part active à la planification et à l'exécution du programme, en mettant à profit les mécanismes existants, essentiellement le Programme international de sécurité des substances chimiques relevant de l'OIT, du PNUE et de l'OMS et le groupe conjoint d'experts de la lutte contre le vecteur par la gestion de l'environnement, auquel participent la FAO, le PNUE et l'OMS.

Sous-programme 6. Economie, comptabilité et moyens de gestion de l'environnement

12A.37 L'accent sera mis sur l'accès à l'information, à la formation, à la coopération technique et à l'encadrement en matière de méthodes et procédés analytiques permettant de déterminer l'incidence socio-économique des changements qui interviennent dans l'environnement et de préciser les fondements économiques des politiques touchant l'environnement; l'évaluation des ressources environnementales; et les aménagements économiques, sectoriels et autres que nécessitent la gestion de l'environnement et un développement durable.

1. *Publications*

Douze applications techniques (publications non périodiques), dans certains pays, de méthodes d'évaluation des ressources environnementales (y compris de l'hygiène du milieu) et naturelles (diversité biologique, changement climatique, appauvrissement de la couche d'ozone, dégradation des sols et des terres, mers, énergie, eau douce, forêts) (six par an en 1994 et en 1995).

2. *Activités opérationnelles*

Services consultatifs : développement, synthèse, diffusion, utilisation et promotion d'instruments analytiques permettant d'asseoir sur des bases plus sûres les politiques, programmes et projets touchant à l'environnement et au développement et d'aborder la question de façon concertée. On prêter une attention particulière aux méthodes d'évaluation de l'impact sur l'environnement, d'analyse des coûts-avantages sur le plan environnemental et social, de comptabilité de l'environnement, d'analyse de rentabilité et de planification intégrée de l'environnement sous ses aspects économiques et physiques; recherche conceptuelle et empirique et diffusion d'informations dans les domaines suivants : évaluation des ressources environnementales et de leurs modifications en vue d'une meilleure affectation des investissements visant à restaurer l'environnement; évaluation de l'impact des politiques et des programmes, ainsi que des initiatives régionales, sur l'environnement, accompagnée d'une évaluation de leur incidence socio-économique; évaluation des avantages que présentent les politiques relatives à l'environnement et de la rentabilité de leur structure et de leur application; utilisation d'instruments de politique économique au service de la gestion de l'environnement et évaluation de l'impact sur l'environnement des politiques macro-économiques et sectorielles; formation de personnel en provenance des pays en développement et des pays à économie en transition à l'analyse socio-économique et aux politiques de gestion de l'environnement; renforcement des capacités institutionnelles des pays en développement afin d'intégrer les objectifs touchant l'environnement et le développement à l'action menée par les pouvoirs publics, à la planification et aux projets en matière de développement (voir également le sous-programme 10).

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

Coopération et collaboration étroites avec les commissions économiques régionales des Nations Unies et la Banque mondiale.

Sous-programme 7. Gestion des produits chimiques et des déchets toxiques

12A.38 L'accent sera mis sur la collecte et la diffusion d'éléments d'information sur la portée et la gravité de l'impact de la pollution sur la santé des populations et sur l'environnement. La complexité de la pollution chimique et la

prolifération des diverses substances exigent une étroite coopération institutionnelle permettant de gérer les substances chimiques toxiques et les déchets de façon écologiquement rationnelle.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. *Publications*

Deux cent quatre-vingt-cinq publications techniques non périodiques : classification et étiquetage des produits chimiques* (1995); 10 documents concernant les critères d'hygiène du milieu (cinq par an en 1994 et 1995); 10 guides en matière de santé et de sécurité (cinq par an en 1994 et 1995); 200 cartes internationales sur la sécurité des produits chimiques** (100 par an en 1994 et 1995); 60 monographies d'information sur les poisons (30 par an en 1994 et 1995); cinq analyses critiques, monographies et méthodes d'évaluation des risques (trois en 1994 et deux en 1995); (certaines de ces publications renvoient à celles du sous-programme 5).

2. *Supports et services d'information*

Douze manuels techniques et deux ensembles de directives : quatre manuels de formation (deux par an en 1994 et 1995); deux manuels sur l'évaluation de l'impact sur la santé dans les pays en développement (un par an en 1994 et 1995); deux manuels de démonstration sur la contamination des produits alimentaires et les carences en micronutriments* (un par an en 1994 et 1995); deux manuels de formation sur la sécurité des produits alimentaires (1995); deux ensembles de directives sur la lutte contre la pollution de l'eau (un par an en 1994 et 1995); deux manuels sur les métaux lourds et autres substances chimiques* (un par an en 1994 et 1995).

3. *Activités opérationnelles*

a) Appui aux activités visant à ce que les pays participent pleinement à l'application de la version modifiée des Directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international et au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, notamment à la procédure de consentement préalable donné en connaissance de cause, et coordination de ces activités;

b) Appui aux programmes visant à : i) prévenir et réduire au maximum la production de déchets dangereux, en particulier par le renforcement des moyens institutionnels pour la gestion de ces déchets; et ii) renforcer, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, les capacités de gestion, en matière de recyclage et de réutilisation des déchets solides et des eaux usées, en conformité avec les directives sur l'hygiène et la qualité du milieu fixées à l'échelon national ou international.

4. *Coordination, harmonisation et liaison*

Il est prévu une collaboration active avec l'OMS, l'OIT, la FAO, l'AIEA et le Programme international de sécurité des substances chimiques pour assurer le succès de ce sous-programme. Le soutien des organes nationaux est jugé indispensable au succès de l'exécution du sous-programme.

Sous-programme 8. Industrie, énergie et environnement

12A.39 Ce sous-programme vise à prendre en compte, dans la prise de décisions et la planification, la gestion des impacts sur l'environnement de la production et de l'utilisation d'énergie, des activités industrielles, des transports et du tourisme; à renforcer les politiques, institutions et moyens mis en place par les pays pour parvenir à un développement écologiquement rationnel des secteurs de l'énergie, de l'industrie, des transports et du tourisme, en particulier dans les pays en développement; à insister sur la prévention des accidents industriels, à accroître l'efficacité de la lutte contre la pollution et à améliorer la qualité du milieu de travail.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. Publications

a) Neuf publications non périodiques : un rapport détaillé sur les effets sur l'environnement de la production, du transport et de l'utilisation finale des divers types d'énergie* (1994);

b) Rapports sur : i) des modèles, méthodes et lignes directrices concernant des programmes de planification intégrée des secteurs de l'énergie et de l'environnement (1995) (deux); ii) l'atténuation des effets des différents types d'énergie sur le climat; iii) l'énergie et les écosystèmes*; iv) l'énergie et les écosystèmes (1994)*; et v) l'élaboration de lignes directrices et de critères, adaptés aux différents pays, en vue de promouvoir les politiques énergétiques indispensables pour un développement durable (1994);

c) Diffusion de renseignements spécialisés sur les technologies non polluantes, le recyclage, et les techniques de gestion des émissions et des déchets (trois à publier en 1994 et 1995);

d) Rapports techniques sur : i) les systèmes de transport sans danger pour l'environnement (1995) (un); le tourisme et l'environnement (un par an en 1994 et 1995).

2. Supports et services d'information

Six supports et services d'information périodiques : revue *Industrie et environnement** (quatre numéros par an); deux bulletins du programme pour une production moins polluante (par an); bulletin du Programme de sensibilisation et de préparation des collectivités locales aux accidents industriels (APELL) (deux numéros par an); deux bulletins sur le transport (par an) (fonds extrabudgétaires).

3. Activités opérationnelles

a) Elaboration : i) de directives pour la planification en matière d'énergie, d'environnement et d'établissements humains; ii) d'un rapport sur l'atténuation des effets des différents types d'énergie sur le climat et communication de ces informations aux divers pays avec la collaboration du Groupe d'experts intergouvernemental pour l'étude du changement climatique; iii) d'un rapport sur l'énergie et les écosystèmes axé tout particulièrement sur les besoins des populations rurales, à l'intention des gouvernements; iv) de directives et de critères, adaptés aux différents pays, en vue de promouvoir les politiques énergétiques indispensables pour un développement durable, plus particulièrement de systèmes énergétiques sans danger pour l'environnement dans huit pays en développement ou à économie en transition;

b) Constitution de bases de données sur l'énergie et l'environnement et communication de ces données aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour leur permettre de renforcer leurs instruments de planification ou de décision;

c) Coordination et promotion des mesures à prendre dans le secteur industriel pour tenir compte des facteurs écologiques au niveau décisionnel; transfert de l'information et échange de compétences techniques entre l'industrie et le secteur public; appui aux initiatives visant à inciter le secteur industriel à recourir à des spécialistes pour traiter des questions d'environnement.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Toutes ces activités seront entreprises conjointement avec les organismes compétents des Nations Unies, en particulier l'ONUDI, l'AIEA, l'OIT, l'OMT (Organisation mondiale du tourisme), Habitat et le PNUD.

Sous-programme 9. Plan vigie : données, information, évaluation et alerte avancée

12A.40 L'accent sera mis sur : i) la fourniture d'informations et de données nécessaires pour favoriser l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, la gestion durable et la prise de décisions; et ii) la production d'évaluations détaillées, sectorielles et multidisciplinaires, dans chacun des domaines prioritaires, en coopération avec les institutions compétentes des Nations Unies.

1. *Publications*

a) Plan vigie : huit rapports techniques non périodiques : deux rapports d'alerte avancée* (un par an en 1994 et 1995); des rapports d'évaluation par les organismes et autres organes (1994)**; deux rapports sur i) les indicateurs appropriés dans chaque domaine prioritaire et les indices écologiques globaux possibles; les indicateurs utilisés dans diverses évaluations (un par an en 1994 et 1995); et ii) les problèmes écologiques nouveaux (1994); deux rapports et deux ensembles de directives pour l'évaluation et la gestion des risques (1995);

b) Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GMES) : 21 publications non périodiques et trois ensembles de directives : rapports d'activité sur la surveillance continue et l'évaluation (1995)*; deux rapports sur les données relatives à l'environnement, y compris des états d'évaluation dans le domaine des contaminants (1995); deux rapports visant à évaluer l'impact du changement climatique mondial sur les écosystèmes terrestres afin de pouvoir diffuser des alertes avancées (1994)*; deux rapports d'évaluation, manuels, ensembles de directives, bases de données sur la surveillance continue de l'eau (1995); un ensemble de directives, des évaluations préliminaires de certaines zones choisies, dans le cadre de l'évaluation mondiale des forêts (1995); un ensemble de directives, des évaluations préliminaires de zones choisies, dans le cadre de l'évaluation du couvert végétal et de l'utilisation des terres (1994); un ensemble de directives, des évaluations de zones choisies, des manuels sur l'évaluation et la surveillance continue de l'état de dégradation des terres et des tendances en la matière dans les zones arides, aux niveaux régional, national et local; évaluation des aspects socio-économiques de la désertification; fourniture d'outils de gestion aux décideurs nationaux (1995); deux rapports d'évaluation, rapports techniques, rapports sur l'état de l'environnement marin, dans le cadre de la surveillance continue des océans (1994);

c) INFOTERRA : huit publications périodiques : trois rapports techniques et une banque de données : un numéro de l'*Annuaire international d'INFOTERRA** (1995); deux annuaires spécialisés d'*INFOTERRA* (un par an en 1994 et 1995); une série de documents sur l'échange de données d'expérience en matière d'environnement (1994); un répertoire des points focaux nationaux (1995)**; trois rapports d'évaluation périodiques sur les problèmes chimiques critiques d'importance mondiale, devant faire l'objet d'une large diffusion (1994); une base de données informatisée sur les produits chimiques interdits ou strictement réglementés (1994);

d) Base de données sur les ressources mondiales (GRID) : trois publications périodiques : une base de données intégrée dotée d'un service d'information à la demande sur les principales questions de désertification; deux séries de données régionales sur l'état de dégradation des terres et les tendances en la matière*;

e) Supports techniques : une base de données et des outils d'information technique à l'usage des gestionnaires de déchets; bases de données nationales pour l'Afrique et l'Asie et base de données continentales pour l'Amérique latine sur les sols et les terrains* (1995); une base de données régionale sur les ressources naturelles côtières pour l'Atlas et pour l'Afrique de l'Est; bases de données du Continuous Air Monitoring Programme (CAMP) (programme de surveillance continue de l'air) (1995); modèles de données sur l'environnement pour certaines conventions sélectionnées, portant par exemple sur la diversité biologique et la désertification (1995);

f) Etat de l'environnement marin : deux publications périodiques, des rapports nationaux et régionaux sur l'état de l'environnement marin* ; deux rapports non périodiques; meilleure diffusion de l'information sur l'état de l'environnement dans le cadre du Plan Vigie** (1994); rapports et évaluations sur la diversité biologique (1994); deux rapports sur les ressources mondiales et autres rapports** (un par an en 1994 et 1995);

g) Six supports et services d'information : *Bulletin d'INFOTERRA* (deux numéros par an); enregistrements vidéo, matériels promotionnels et bibliographies de certains documents des Nations Unies sur l'environnement (un par an en 1994 et 1995); une version sur ordinateur personnel de la banque de données du *Registre international de substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT)* (1995)*; bulletins périodiques (un par an en 1994 et 1995); formation de 40 experts à la compilation de données sur les sols et les terrains.

2. Groupes spéciaux d'experts

Une réunion du groupe spécial d'experts sur l'état de l'environnement.

3. Activités opérationnelles

Services consultatifs dans les domaines suivants : promotion : i) de la sensibilisation aux questions d'environnement, en prêtant une plus grande attention à l'alerte rapide concernant les risques liés aux substances chimiques, aux contaminants et aux polluants; et ii) de l'utilisation des services d'information à l'échelle mondiale ainsi que des moyens de traitement de l'information afin d'améliorer le stockage, la recherche et la transmission des données; mise au point de moyens d'alerte rapide dans le domaine des ressources renouvelables; coordination et suivi de la gestion des données relatives aux ressources et de l'établissement d'évaluations sur certains problèmes d'environnement; renforcement du réseau des pays; expansion du réseau du RISCPT et intensification de la circulation de l'information dans les systèmes nationaux d'information scientifique sur l'environnement, en particulier grâce au renforcement de l'information technique portant sur la réglementation; assistance aux gouvernements pour l'établissement de systèmes nationaux d'information sur les produits chimiques qui soient conformes aux normes du RISCPT; mise en place de services d'archivage et de catalogage de données pour des milliers d'ensembles de données géoréférencées sur l'environnement et pour l'élaboration de rapports complets sur l'état de l'environnement; identification des nouveaux problèmes concernant l'environnement.

4. Coordination, harmonisation et liaison

Tous les organismes des Nations Unies participeront activement aux activités du Plan Vigie, dont la coordination sera assurée par un mécanisme convenu.

Sous-programme 10. Renforcement des capacités en vue d'un développement écologiquement rationnel et durable

12A.41 Les objectifs du sous-programme sont les suivants : i) éveiller et encourager la sensibilisation du public aux activités de gestion de l'environnement; ii) favoriser la mise en valeur des ressources humaines en vue du renforcement des capacités endogènes de prise de décisions et d'administration nécessaires à un développement durable; iii) améliorer la formation des compétences et la mise en valeur des ressources humaines grâce à la collaboration entre pays développés et en développement et entre pays en développement eux-mêmes, notamment par la création de réseaux d'information, le transfert de technologie et des programmes de formation et d'éducation pertinents; iv) renforcer les aspects écologiques à tous les niveaux des systèmes d'enseignement de tous les pays en vue de mettre en relief la durabilité du développement en tant qu'élément crucial pour l'avenir.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. Publications

Publications techniques internes dans le cadre de contrats de coproduction**; deux bulletins consacrés aux législations nationales et aux instruments juridiques internationaux*; publications périodiques sur les aspects juridiques et institutionnels de la gestion de l'environnement; informations techniques provenant des centres internationaux d'écotechnologie (à mesure de leur création); services consultatifs à des universités et autres institutions de formation assurant régulièrement une formation en matière d'environnement.

2. *Supports et services d'information*

Matériels d'apprentissage et d'enseignement* ; services consultatifs techniques aux pays en développement et aux pays à économie en transition; publication semestrielle d'un bulletin de textes concernant les instruments juridiques internationaux et la législation nationale; affiches, programmes de télévision, programmes radiophoniques et programmes vidéos*. Revues et autres bulletins du PNUE. Matériel audio-visuel, matériel d'information pour la Journée mondiale de l'environnement et d'autres manifestations écologiques; communiqués de presse, articles, documentaires, campagnes d'information dans deux pays par région, chaque année, manuels, etc.

3. *Groupes spéciaux d'experts*

Une réunion d'un groupe spécial d'experts sur le renforcement des capacités dans le cadre d'Action 21².

4. *Activités opérationnelles*

Mise en oeuvre d'un processus permettant d'intégrer les considérations écologiques, en coopération avec les gouvernements concernés et les institutions des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, les commissions régionales et le PNUD, dans le processus de programmation de pays, notamment par la préparation de schémas écologiques par pays, par de grands projets et programmes, par la formation du personnel, et par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue de la prise de décisions et de l'administration en vue d'un développement durable aux niveaux national et régional.

5. *Coordination, harmonisation et liaison*

La mise en oeuvre de ce sous-programme sera réalisée en coopération avec les organisations concernées des Nations Unies, y compris l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale, les commissions régionales, le Département de l'information du Secrétariat et les institutions de formation.

Sous-programme 11. Législation, institutions et politiques touchant l'environnement

12A.42 L'objectif du sous-programme est de promouvoir la législation internationale et nationale en matière d'environnement par la création d'instruments juridiques, notamment les accords et traités, les directives, les objectifs et les principes dans des domaines prioritaires et de renforcer les capacités juridiques et institutionnelles nationales en vue d'un développement écologiquement rationnel et durable : on y parviendra notamment par la collecte et la diffusion d'informations factuelles sur la législation et l'administration internationales et nationales, la fourniture de conseils juridiques, techniques et institutionnels et la réalisation d'activités de formation adaptées pour la mise en valeur des ressources humaines.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. *Publications*

Les *Nouvelles directives concernant la législation en matière d'environnement** (1994); la base de données informatisées sur les principaux organes officiels compétents en matière d'environnement (1995); des textes d'accords, directives et brochures d'explication (à mesure de leur parution); la mise à jour du répertoire des organes internationaux compétents en matière de protection écologique (1994); le Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement* (1995).

2. *Supports et services d'information*

Bulletins : deux numéros par an; publication d'une sélection de traités multilatéraux**.

3. Activités opérationnelles

Assistance aux pays en développement afin de leur permettre de renforcer leurs capacités en vue de développer le droit national de l'environnement et les institutions relatives à l'environnement pour faciliter un développement durable; collecte et diffusion de l'information et mesures à promouvoir un haut degré de sensibilisation dans le domaine du droit de l'environnement. Suivi de l'application des divers instruments juridiques en matière d'environnement. Education, formation et diffusion de l'information à travers diverses activités, séminaires et ateliers nationaux, régionaux et internationaux, sur le droit international de l'environnement, la formation et l'information. Affectation de personnel détaché auprès de certaines institutions et formation interne de hauts fonctionnaires gouvernementaux originaires de pays en développement au droit international de l'environnement. Bases de données informatisées sur le droit national et international de l'environnement. Bulletin du CAP pour le droit de l'environnement; publications telles que traités multilatéraux sélectionnés dans le domaine de l'environnement; Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement; les Nouvelles directives concernant la législation en matière d'environnement.

Sous-programme 12. Appui et coopération à l'action écologique (y compris coopération mondiale et régionale)

12A.43 Le sous-programme a pour stratégie la promotion d'actions harmonisées et concertées sur le plan international en vue d'un développement écologiquement rationnel et durable, notamment en encourageant la coopération technique impulsée par le PNUE et en favorisant des activités internationales en matière d'environnement en coopération avec des institutions et des organismes régionaux.

Activités (fonds extrabudgétaires) :

1. *Supports et services d'information*

Diffusion plus étendue de l'information, vulgarisation de publications scientifiques, etc.

2. *Activités opérationnelles*

Aider à mettre sur pied et à améliorer des capacités et moyens nationaux ainsi que des capacités et moyens sous-régionaux et régionaux connexes pour un développement durable; soutenir les activités du PNUD visant au renforcement des capacités nationales grâce à des services consultatifs techniques, juridiques et institutionnels, et en particulier coopérer à l'exécution de projets visant à mettre fin à la dégradation de l'environnement en général; intensifier les liaisons et interactions avec la Banque mondiale, élargir la coopération et la coordination interinstitutions et en renforcer l'efficacité.

3. *Coordination, harmonisation et liaison*

La mise en oeuvre de ce sous-programme nécessite une coopération avec les organisations compétentes du système des Nations Unies.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Dépenses de personnel

12A.44 Les ressources prévues à cette rubrique s'élèvent à 2 697 800 dollars et correspondent entièrement aux traitements et dépenses communes de personnel afférents aux postes permanents.

Consultants et experts

12A.45 Le montant prévu à cette rubrique (125 500 dollars) est ventilé comme suit : 92 700 dollars pour la préparation de rapports par des consultants et 32 800 dollars pour des réunions de groupes spéciaux d'experts.

Voyages en mission

12A.46 Les ressources prévues à cette rubrique (42 200 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage autorisés des fonctionnaires liés aux réunions, conférences, consultations interinstitutions et intergouvernementales relevant du programme de travail.

D. Appui aux programmes

TABLEAU 12A.13 CREDITS DEMANDES POUR 1994-1995, PAR OBJET DE DEPENSE

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Objet de dépense</i>	1992-1993 Crédits révisés	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1994-1995 Crédits demandés
		Montant	Pourcentage			
Dépenses de personnel	3 153,3	-	-	3 153,3	604,9	3 758,2
Consultants et experts	17,6	-	-	17,6	4,8	22,4
Voyages en mission	22,4	(13,2)	(58,9)	9,2	2,4	11,6
Services contractuels	45,8	(0,6)	(1,3)	45,2	11,5	56,7
Frais généraux de fonctionnement	371,3	-	-	371,3	92,0	463,3
Fournitures et accessoires	176,8	-	-	176,8	43,8	220,6
Mobilier et matériel	122,0	-	-	122,0	30,7	152,7
Total, budget ordinaire	3 909,2	(13,8)	(0,3)	3 895,4	790,1	4 685,5

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1992-1993	Provenance des fonds	1994-1995
	Montant estimatif des dépenses		Crédits demandés
	-	a) Services d'appui à :	-
	2 195,0	i) D'autres organismes des Nations Unies	-
	15 735,3	Compte spécial du PNUE pour les dépenses l'appui aux programmes Fonds pour l'environnement	2 414,6 16 874,2
Total a)	17 930,3		19 288,8
	-	b) Activités de fond	-
Total b)	-		-
	-	c) Projets opérationnels	-
Total c)	-		-
Total a), b) et c)	17 930,3		19 288,8
		Total, dépenses	23 974,3

TABLEAU 12A.14 POSTES NECESSAIRES

Appui aux programmes

	<i>Postes permanents</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>	<i>1992-1993</i>	<i>1994-1995</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	2	2	-	-	-	-	2	2
P-5	3	3	-	-	1	1	4	4
P-4	3	3	-	-	7	7	10	10
P-3	2	2	-	-	11	11	13	13
P-2/1	2	2	-	-	8	8	10	10
Total	12	12	-	-	27	27	39	39
Autres catégories								
Agents locaux	29	29	-	-	128	128	157	157
Total	29	29	-	-	128	128	157	157
Total général	41	41	-	-	155	155	196	196

12A.47 L'appui aux programmes concerne les services chargés des conférences, des réunions et de l'administration qui sont décrits ci-après :

a) Le Service des conférences et du Conseil d'administration est chargé de la mise au point des procédures générales et des mesures pratiques liées à la coordination des services de conférence et à leur mise à la disposition du secrétariat. Il est également chargé de reproduire et de diffuser les documents et les publications du PNUE;

b) Le Service administratif est chargé de la gestion administrative et financière du programme. Il se compose du Bureau du chef, des groupes du Système d'information et de gestion et du traitement électronique de l'information et des sections du personnel, des finances et des services généraux.

*Ressources nécessaires (aux taux courants)**Dépenses de personnel*

12A.48 Le Service des conférences et du Conseil d'administration disposera des postes suivants : 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 15 postes d'agent local. Le Service administratif continuera à disposer de 1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-2/1 et de 14 postes d'agent local. Les ressources prévues pour ces postes, auxquelles s'ajoutent d'autres frais, s'élèvent à 3 153 300 dollars, ventilés comme suit :

- 2 915 100 dollars pour les traitements et dépenses communes de personnel;
- 170 100 dollars pour l'appui aux réunions afin de faire face à l'accroissement du volume de travail au cours des périodes de pointe;
- Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) (46 400 dollars) pour pourvoir au remplacement des agents des services généraux en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et permettre de recruter du personnel temporaire pour faire face au volume de travail au cours des périodes de pointe;
- Un montant de 21 700 dollars est prévu pour les heures supplémentaires dues aux fonctionnaires.

Consultants et experts

12A.49 Les ressources prévues à cette rubrique (17 600 dollars) permettront de s'assurer les services d'un médecin.

Voyages en mission

12A.50 Les ressources prévues à ce titre (9 200 dollars) concernent les frais de voyage de consultants pour des tâches administratives. Ce montant fait apparaître une diminution de 13 200 dollars, qui provient du transfert de cette somme au programme Direction exécutive et administration.

Services contractuels

12A.51 Un montant de 45 200 dollars est demandé pour les services contractuels et se répartit comme suit : a) 12 800 dollars pour l'impression et la reliure à l'extérieur des rapports annuels sur l'état de l'environnement ainsi que du bulletin "UNEP News"; b) 17 900 dollars pour couvrir le coût de la traduction à l'extérieur de documentation spéciale ou urgente; c) 14 500 dollars sont pour les cours de langues à l'intention des fonctionnaires du PNUE.

Frais généraux de fonctionnement

12A.52 Les ressources prévues à cette rubrique (371 300 dollars) correspondent aux dépenses suivantes :

- a) Location et entretien de mobilier et de matériel (90 100 dollars);
- b) Location et entretien de matériel de traitement des données (74 900 dollars);
- c) Frais de communication (202 300 dollars);
- d) Dépenses de représentation liées aux activités officielles (4 000 dollars).

Fournitures et accessoires

12A.53 Le montant prévu (176 800 dollars) correspond à des fournitures de bureau, y compris des fournitures et du papier pour des travaux de reproduction internes.

Mobilier et matériel

12A.54 Un montant de 122 000 dollars est demandé pour l'achat et le remplacement de mobilier, d'ordinateurs et d'imprimantes.